



Loi tepa pour un gardien concierge

Par **orion7000**, le **11/12/2008** à **07:49**

Bonjour à toutes et à tous,
Voilà mon problème....
Depuis le passage de la loi Tepa, tous les gardien(ne)s de la profession se retrouvent dans la panade pour le calcul du temps de travail supplémentaire.
En effet, nous ne sommes pas payés sur une base horaire, mais sur des unités de valeur. 10.000 unités représentent un temps complet basé sur 39 h hebdo.
le plafond est de 12.500 UV. donc, 2.500 UV à reporter sur la loi Tepa.
Le problème est qu'il n'existe aucune formule de calcul sur ces bases et que pas mal de syndicats qui nous payent, le font à leurs convenances.
Auriez-vous une idée sur ce mode de calcul... Un comptable aurait-il trouvé la bonne manière de le faire ?
Merci par avance pour vos réponses... Je prendrai soin de répondre rapidement si il y a des questions complémentaires.
ORION7000